


Enquête de Santé par Interview Belgique 2001



Livre 1 Méthodologie



**Section d'Epidémiologie
Rue Juliette Wytsman, 14
1050 Bruxelles**

Tél : 02/642.57.94

e-mail his@iph.fgov.be

**[http://www.iph.fgov.be/epidemie/epifr/
index4.htm](http://www.iph.fgov.be/epidemie/epifr/index4.htm)**

Equipe de recherche :

**Jamila Buziarsist
Stefaan Demarest
Lydia Gisle
Jean Tafforeau
Johan Van der Heyden
Herman Van Oyen**

Avec la collaboration de :

**Pieter-Jan Miermans
Francis Sartor**

Equipe logistique :

**Monique Schoonenburg
Véronique Verhocht**

Table des Matières

LIVRE 1 :

	<i>Pages</i>
Introduction	5
Méthodologie	
I. Contenu du Questionnaire	6
II. Constitution de l'Echantillon	9
III. Présentation des Différents Intervenants	16
IV. Organisation du Travail sur le Terrain	18
V. Réseau d'Enquêteurs	20
VI. Contrôles de Qualité	24
VII. Degré de Participation	28
VIII. Facteurs de Pondération	34
IX. Tableaux de Base	36
X. Population de l'Etude	41

LIVRE 2 :

1. Etat de Santé	45
1.1. Santé Subjective	47
1.2. Santé Physique	81
1.2.1. Maladies et Affections Chroniques	81
1.2.2. Affections Aiguës	237
1.3. Santé Mentale	307
1.4. Limitations de l'Activité et Restriction de la Participation	419

LIVRE 3 :

2. Style de Vie	627
2.1. Activités Physiques	629
2.2. Nutrition	699
2.2.1. Etat Nutritionnel	699
2.2.2. Habitudes Nutritionnelles	769
2.3. Consommation d'Alcool	877
2.4. Consommation de Tabac	951
2.5. Usage de Drogues Illicites	1037
2.6. Santé et Sexualité	1081

Table des Matières

Pages

LIVRE 4 :

3. Prévention	1131
3.1. Vaccination chez les Adultes	1133
3.2. Prévention Cardiovasculaire	1201
3.3. Dépistage du Diabète	1277
3.4. Dépistage du Cancer du Sein	1319
3.5. Dépistage du Cancer du Col de l'Utérus	1375

LIVRE 5 :

4. Consommation de Soins	1401
4.1. Contacts avec des Professionnels de la Santé	1403
4.1.1. Contacts avec le Médecin Généraliste	1403
4.1.2. Contacts avec le Médecin Spécialiste	1533
4.1.3. Contacts avec le Service des Urgences	1629
4.1.4. Contacts avec le Dentiste	1679
4.1.5. Contacts avec les Professionnels Paramédicaux	1733
4.2. Hospitalisation	1773
4.3. Consommation de Médicaments	1857
4.4. Satisfaction du Patient	1985
4.5. Thérapies Non-Conventionnelles	2077

LIVRE 6 :

5. Santé et Société	2139
5.1. Accès aux Soins de Santé	2141
5.2. Différences Socio-Economiques en Matière de Santé	2187
5.3. Santé et Environnement	2193
5.4. Accidents, Sécurité Routière et Violence	2235
5.5. Santé Sociale	2339
5.6. Services Sociaux et Préventifs	2407



Méthodologie



Cette enquête a été réalisée à l'initiative de :

J. Tavernier

*Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique
et de l'Environnement*

J. Chabert

*Ministre des Travaux Publics, du Transport, de la Lutte contre l'Incendie
et de l'Aide médicale urgente de la Région Bruxelles-Capitale*

T. Detienne

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de Région Wallonne

D. Gosuin

*Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature
et de la Propreté Publique, et du Commerce Extérieur de la Région Bruxelles-Capitale*

N. Maréchal

Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté Française

H. Niessen

*Ministre de la Jeunesse et de la Famille, des Monuments et Sites, de la Santé
et des Affaires Sociales de la Communauté Germanophone*

F. Vandenbroucke

Ministre des Affaires Sociales et des Pensions

M. Vogels

Ministre de l'Aide Sociale, de la Santé et de l'Egalité des Chances de la Communauté Flamande

IV. Organisation du travail sur le terrain

Phase 1

Au début de chaque trimestre, un courrier contenant un dépliant explicatif de l'enquête et une lettre d'introduction personnalisée a été envoyée aux ménages sélectionnés pour participer à l'enquête. Dans le dépliant donne un bref aperçu des objectifs de l'enquête et de la manière selon laquelle celle-ci va se dérouler. Elle mentionne également que toutes les données seront traitées en toute confidentialité. Enfin, elle décrit ce qui est attendu des ménages et le temps nécessaire pour la participation à l'enquête. La lettre d'introduction personnalisée, signée par les directeurs de l'Institut Scientifique de la Santé Publique et l'Institut National des Statistiques, avait pour but de convaincre les ménages invités à participer à l'enquête du caractère officiel de l'enquête et de l'intérêt de la participation de chacun pour la santé nationale.

Le dépliant et la lettre d'introduction sont envoyés par l'INS aux ménages sélectionnés. Les noms et adresses sont uniquement connus par l'INS et sont uniquement utilisés pour l'envoi de la lettre d'invitation.

Au moment où le dépliant et la lettre d'introduction ont été envoyés aux ménages, une liste de noms et d'adresses des ménages concernés est envoyée aux enquêteurs. Outre les noms et adresse, la taille (administrative) du ménage et l'âge des personnes de référence sont également repris dans la liste. Ces informations permettent à l'enquêteur d'obtenir d'emblée des caractéristiques intéressantes à propos des ménages (un grand ménage, un ménage âgé...) qu'ils auront à contacter.

Phase 2

Dès que les enquêteurs ont reçu les listes d'adresses, ils peuvent commencer à tenter de contacter les ménages. Ces tentatives peuvent soit se faire par téléphone ou directement à domicile. Pendant les sessions de formation des enquêteurs, il a été souligné qu'un contact direct à domicile avait plus de chance de succès qu'une tentative de contact téléphonique. Ceci valait cependant uniquement comme recommandation ; ce sont les enquêteurs eux-même qui ont décidé de quelle manière ils tenteraient de contacter les ménages.

Il a également été mis en avant que ces tentatives de contact devaient être réparties sur différentes heures de la journée et sur les différents jours de la semaine, week-end y compris. Notez cependant que les enquêteurs ont dû rechercher eux-même les numéros de téléphone des ménages. Ces numéros ne sont pas mentionnés dans le Registre National et ne peuvent par conséquent pas être communiqués à l'enquêteur.

Il a été décidé qu'un enquêteur doit essayer 5 fois au minimum de contacter un ménage au cours d'une période de 14 jours après réception de la liste d'adresses. Si après ce nombre minimum de tentatives (réparties sur la journée et la semaine), l'enquêteur est convaincu que d'autres tentatives ne sont pas utiles, le ménage peut être considéré comme *indisponible*. Si l'enquêteur est convaincu qu'un contact est encore possible à l'avenir, on lui accorde alors encore 2 périodes de 14 jours pour entreprendre au minimum 5 tentatives par période pour contacter le ménage. Si l'enquêteur n'y parvient pas au bon de ces trois périodes, alors le ménage est considéré par l'INS même comme indisponible.

Pour la composition de l'échantillon, la sélection des ménages qui peuvent être invités à participer à l'enquête, nous utilisons toujours la version la plus récente du Registre National. Malgré cela, il peut arriver que les informations, reprises dans ce registre, ne correspondent plus à la réalité. Un ménage peut, par exemple, avoir déménagé en dehors de la commune, une adresse peut être inexistante... Dans un tel cas, on peut décider qu'un ménage est parvenu erronément dans l'échantillon ; ce ménage est alors marqué comme '*n'entrant pas en ligne de compte pour l'étude*'.

Dans la plupart des cas, l'enquêteur parvient, éventuellement après plusieurs tentatives, à établir un contact avec le ménage. Pendant un tel contact, l'enquêteur doit convaincre le ménage de l'importance de l'enquête et de l'intérêt de sa participation.

La participation à l'enquête n'est pas obligatoire. Les ménages peuvent donc refuser de participer. Dans un tel cas, l'enquêteur doit investiguer les raisons de ce refus et noter celle-ci dans un formulaire ad hoc (feuille de récapitulation, voir plus loin).

Bien que les phases 1 et 2 soient d'application pour tous les ménages et pour tous les enquêteurs, les phases suivantes sont déterminées par le fait que :

- (a) l'enquêteur parvient ou non à contacter le ménage et
 - (b) que les ménages contactés acceptent ou non de participer à l'enquête
- (a) Si un enquêteur ne parvient pas après plusieurs tentatives répétées et documentées (voir ci-dessus) à contacter le ménage sélectionné, ce ménage est indiqué par l'enquêteur comme *indisponible* sur le formulaire de communication (voir ci-dessous) et signalé comme tel par le secrétariat dans le système de suivi informatique au niveau central. Un *ménage de remplacement* est immédiatement activé dans le même groupe (c.-à-d. qu'une lettre d'invitation et un dépliant sont envoyés à un nouveau ménage de la grappe) et le processus recommence (l'enquêteur tente d'entrer en contact avec le ménage...)
- (b) Si l'enquêteur parvient à établir un contact avec le ménage, il encourage ses membres à participer à l'enquête. Si le ménage déclare néanmoins ne pas accepter de participer, ce ménage est considéré par l'enquêteur comme ménage *refusant* et mentionné comme tel par le secrétariat dans le système de suivi informatique au niveau central. Immédiatement, un *ménage de remplacement* de la même grappe est activé (c.-à-d. qu'une lettre d'invitation et un dépliant sont envoyés à un nouveau ménage de la grappe) et le processus recommence (l'enquêteur tente d'entrer en contact avec le ménage...)

Si le ménage accepte cependant de participer à l'enquête, l'interview est effectuée avec les membres du ménage sélectionnés. Le ménage est considéré par l'enquêteur comme ménage *participant* et indiqué en tant que tel par le secrétariat dans le système de suivi informatique au niveau central.